



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

## DECISION MUNICIPALE N° 2024.24

### PROCEDURE ADAPTEE « Aménagement d'aires de jeux Terrain SABATIER » ATTRIBUTION DU MARCHÉ

**Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment son article R. 2123-1 1°,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2020.02.01, en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

**Considérant** le besoin de la collectivité et la mise en concurrence réalisée,

**Considérant** l'analyse du marché à procédure adaptée n°2024MAPA13,

**Considérant** qu'après analyse, l'offre présentée par la société PROLUDIC est économiquement la plus avantageuse,

### DÉCIDE

**Article 1 :**

De signer l'acte d'engagement relatif au marché de travaux d'aménagement d'aires de jeux Terrain SABATIER avec la, société :

S.A.S. PROLUDIC, sise 181 RUE DES ENTREPRENEURS - CS 30001 - 37210 VOUVRAY,  
représentée par Monsieur Philippe Le POUPON en sa qualité de gérant.

**Article 2 :**

De préciser que le montant du marché s'élève en euros à : 89 574,57 H.T.

**Article 3 :**

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

**Article 4 :**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à monsieur le Préfet de Versailles et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20240917-2024-24-AR  
Date de réception préfecture : 19/09/2024

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 17 septembre 2024.



Le Maire

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20240917-2024-24-AR  
Date de réception préfecture : 19/09/2024